

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 6 juillet 2022**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 011-211100524-20220706-PV06072022-AU



L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint en l'absence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame PECH Pierrette ;

Absents excusés : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick a donné procuration à Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier a donné procuration à Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 16 juin 2022
- Promesse de bail emphytéotique – projet parc photovoltaïque
- Part communale eau et assainissement
- Changement subvention associations
- Décision modificative M14 n°2
- Questions diverses : résultat consultation

Approbation du conseil municipal en date du 16 juin 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Promesse de bail emphytéotique – projet parc photovoltaïque

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal le projet de parc photovoltaïque d'un avis de publicité en juin 2021 qui a permis à la collectivité de choisir l'entreprise JPEE. Des réunions publiques et des consultations citoyennes ont été organisées afin de recueillir l'avis de la population.

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal les résultats de la dernière consultation (juin 2022) : 110 pour, 18 contre, et 1 sans opinion.

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint demande au conseil municipal de donner le pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer la promesse de bail emphytéotique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de parc photovoltaïque ; et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail avec la société JPEE.

Part communale eau et assainissement

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal le choix du nouveau délégataire l'entreprise SAUR à partir du 1^{er} juillet 2022 en date du 18 mai 2022 ;

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint demande au conseil municipal de fixer la part communale comme suit :

- Part communale eau potable :
Abonnement eau : 5€/semestre
M3 eau : 0,35€/m3
- Part assainissement :
Abonnement : 0€
m3 : 0,6€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les montants présentés par Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint.

Changement subvention associations

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint expose au conseil municipal que les festoyades ont été annulées par l'association Les Chevaliers de la Montagne Noire. Une subvention de 1 500 euros avait été attribuée.

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal d'une demande de subvention de deux associations, l'Eau Vive et Safari, pour deux évènements, soit 750 euros chacune.

Le conseil municipal décide à la majorité (8 voix pour et 1 voix contre) d'approuver la nouvelle répartition de la subvention de 1 500 euros comme suit : Association Eau Vive : 750 euros et Association Safari : 750 euros.

Décision modificative M14 n°2

Monsieur PETERMANN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
673/67 : Titres annulés	0.00	0.00	+1 268.28	1 268.28
022 (dépenses imprévues)	7 488.32	- 1 268.28	0.00	6 220.04

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les révisions de crédits indiqués ci-dessus.

Questions diverses :

Monsieur PETERMANN Jean-Louis présente les résultats de la consultation citoyenne n°6 sur le projet du parc photovoltaïque :

POUR	CONTRE	SANS OPINION
110	18	1

Monsieur PETERMANN Jean-Louis informe que la bâche à incendie au Rebombier sera installée entre le 6 juillet et le 3 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h20.

La secrétaire

Monsieur PETERMANN Jean-Louis
1^{er} Adjoint,
Pour le Maire empêché,


